

**SYNDICAT MIXTE
DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES**

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil du Syndicat Mixte

Séance du 17 décembre 2020

Délibération n°26/20

Le dix-sept décembre deux mille vingt

Le Conseil du Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes s'est réuni à MAUBEUGE, sous la présidence de Arnaud DECAGNY, après convocation légale de ses membres en date du 10 décembre 2020

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 46

Le nombre de présents : 27

Le nombre de votants : 30

	Membres titulaires	Membres suppléants
Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre	ASCONE Guiseppe BELAZIZ Grégory BOISART Maurice BOUILLIEZ Alain DECAGNY Arnaud DELCROIX Dominique DETRAIT Michel DUPONT Claude DUVEAUX Michel FLINOIS Marie-Catherine FRIAT Caroline GEORGES Hugo HANNECART Michel LEBLANC Jean-Pierre LEFERME Daniel MONNIER Jean-Pierre PIETTE Fabrice ROSIER Ghislain ROMBEAUT Jean-Pierre THURETTE Jacques VANBELLE Grazielle VAN CAUWENBERGE Aude WILLOT Didier	BOUDUE Bernard COURTIN Benoit DELABRE Emmanuelle DEVILLERS Sylvie DURIEUX Jean GUILLAUME-MAINGUIN Serge LAMQUET Jacques LEDUC Patrick LEMOINE Martine MAHIEUX Marjorie MANFROY Jean-Pierre MARET Jean-Claude PAREE Alexandre PETIT Vincent PIETTE Thomas REFAS Naguib ROULY Brigitte SERHANI Samia SERPILLON Lucien SULECK Josiane TOURNAY Sylvie WILMOTTE Stéphane ZELANI David
Communauté de Communes du Pays de Mormal	BERTAUX Luc BLOMME Claude DUMORTIER Hélène ERLEM François LEGROUX Christophe LESOURD Guillaume MONIER Nathalie PIANA Patrick SARRAUTE Philippe SOSZYNSKI Thierry	BAUDEZ Jean-Louis DORLODOT Christian GERARD Alain LECERF Yohann ROMAIN Frédéric
Communauté de Communes Cœur Avesnois	COURET Vincent DELTOUR Alain DEUDON Daniel DUCANCHEZ Damien FOVEZ Jean-Claude LIENARD Florian WATREMEZ Colette	BERTEAUX André BEUGNIES Jérôme DEHEN Patrick JOLY Monique NOYON Pascal RICHARD Alain RIGONI Orfée
Communauté de Communes Sud Avesnois	BAUDRY Jean François BOUTTEFEUX Joëlle COBUT Pascal GARY Claude LEFORT Corinne SIMPÈRE Maxence	ALCESILAS Jérôme CHICK Clément TROCLET Amandine

Membres ayant donné pouvoir : Monsieur Dominique DELCROIX à Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur Pascal COBUT à Monsieur Jean-François BAUDRY, Monsieur Maxence SIMPÈRE à Monsieur Arnaud DECAGNY.

Absents excusés non représentés : Monsieur Guiseppe ASCONE, Monsieur Maurice BOISART, Monsieur Hugo GEORGES, Monsieur Fabrice PIETTE, Aude VAN CAUWENBERGE, Madame Nathalie MONIER, Monsieur Thierry SOSZYNSKI

**OBJET : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote
du Budget Primitif 2021**

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts au budget 2020 (y compris DM), hors remboursement de la dette s'élèvent à 2 992 340,00 € HT, le montant maximum de crédit concerné est donc de 748 085,00 € HT.

Ainsi pour permettre l'alimentation du compte GER, la réalisation d'études et travaux d'aménagement du bâtiment / usine, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2021 les dépenses suivantes :

Article	Objet	Montant € HT à engager
2031	Frais d'études	5 000
2033	Frais d'insertion	5 000
2051	Concessions et droits similaires	10 000
21532	Réseaux divers - réseaux d'assainissement	10 000
2181	Aut. immo. cor. Installation générale, agencement et aménagement divers	10 000
2183	Aut. immo. cor. Matériel de bureau et informatique	24 000
2188	Aut. immo. cor. Autres	1 000
2764	Créances sur des particuliers (alimentation du fonds GER)	475 000

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif de 2021

Le Conseil Syndical du S.M.I.A.A., après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 Voix)

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2021, les dépenses telles que décrites ci-dessus,
- **DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget primitif de 2021.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président du S.M.I.A.A.

Arnaud DECAGNY

